

adopté

SÉNAT

le 29 juin 1967.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats, du 18 mars 1965.*

(Texte définitif.)

---

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 102, 269 et In-8° 34.

Sénat : 308 et 322 (1966-1967).

## Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention du 18 mars 1965 pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats, dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 juin 1967.

*Le Président,*  
*Signé : André MERIC.*

---

**Nota.** — Voir le document annexé au numéro 102 (Assemblée Nationale, 3<sup>e</sup> législature).